MAIRIE
69870- POULE LES ECHARMEAUX
Tél : 04.74.03.64.48
mairie@poulelesecharmeaux.fr

Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance du VENDREDI 13 JUIN 2025

Date de la convocation : 03 juin 2025

Présents: CHAMPALE Aymeric, LABROSSE Bernadette, DESMONCEAUX Jean-Marc, CROISAT-MARINIER Gaëlle, DABONOT Denis, BALLON Anne-Marie, RONGIARD Christiane, GRAS Isabelle, JANDARD Gilles, COFFY Loïc, DOMINGUEZ Nicolas
Absents excusés : BARBERET Annie (pouvoir donné à Aymeric CHAMPALE), PEREZ Sonia (pouvoir donné à Gaëlle CROISAT-MARINIER), BEROUJON Jean-Baptiste (pouvoir donné à Isabelle GRAS)
Secrétaire de Séance : GRAS Isabelle

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 11 avril 2025.

URBANISME

1- Droit de préemption :

Parcelles AB n°212 et 337- 6, route des Igauds : le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

Parcelle ZS n°243- 75, allée de l'Aulne : le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

Parcelles ZS n°62 et 63- 88, chemin des Roseaux : le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

Parcelles AB n°129,374 et 378- Le Bourg : le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

Parcelles AB n°146 et 147- rue du Souvenir : le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

FINANCES

2- Projet des 3 jardins: examen des devis relatifs aux bureaux de contrôle :

Le projet des 3 jardins consiste à construire un bâtiment visant accueillir une médiathèque, une Maison d'Assistantes Maternelles et un restaurant scolaire, accompagné d'espaces extérieurs aménagés.
Monsieur le Maire explique que dans le cadre de ces travaux, une consultation a été lancée auprès de plusieurs bureaux spécialisés pour les missions suivantes :

- Mission de contrôle technique L, SEI, TH, HAND et PS
- Mission coordinateur Sécurité et Protection de la Santé

Il convient aujourd'hui de choisir les bureaux de contrôles qui interviendront tout au long du processus de construction du bâtiment.

MISSION SPS		
SOCIETE	HT	TTC
SAS CPS	3 600.00 €	4 320.00 €
VERITAS	4 600.00 €	5 670.00 €
MISSION CONTROLE TECHNIQUE (L SEI TH HAND PS)		
BTP CONSULTANTS	9 900.00 €	11 880.00 €
VERITAS	9 755.00 €	11 706.00 €

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- de retenir pour la mission SPS, la proposition de la SAS CPS pour un montant de 3 600.00€ HT.
- de retenir pour la mission contrôle technique L, SEI, TH, HAND et PS, la proposition du bureau VERITAS pour un montant de 9 755.00€ HT.

3- Demande de subvention au titre des amendes de police 2025 :

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que cette année, des travaux d'amélioration de la voirie sont nécessaires :
- Aménagement de cheminements piétonniers (chemin de la Goutte et entrée sud village) et sécurisation des trottoirs par installation de garde-corps pour un montant global de travaux de 11 831.00 € HT.
La commune peut solliciter une subvention auprès du Département dans le cadre des amendes de police 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la réalisation des projets décrits ci-dessus et sollicite une subvention auprès du Département du Rhône dans le cadre des amendes de police 2025 pour un montant de dépense subventionnable de 5 915.00€ HT.

4- Examen des devis relatifs à l'amélioration de la voirie dans le cadre de la demande de subvention au titre des amendes de police 2025 :

Mme Bernadette LABROSSE, Adjointe en charge des bâtiments, explique au conseil qu'il est nécessaire d'aménager les cheminements piétonniers (chemin de la Goutte et entrée sud village) et de sécuriser des trottoirs par installation de garde-corps en face du café « Le Ricochet » et de la salle communale Saint-Martin.
Elle rappelle qu'une subvention a été sollicitée auprès du Département dans le cadre des amendes de police 2025.
Les devis suivants ont été déposés par les entreprises AU BONHEUR DES JARDINS, ROMAIN BERTHILIER, BARBERET PAYSAGE, SARL STP :

CHEMINEMENT PIETONNIER CHEMIN DE LA GOUTTE		
SOCIETE	HT	TTC
AU BONHEUR DES JARDINS	5 394.99 €	6 473.99 €
ROMAIN BERTHILIER	8 800.00 €	10 560.00 €
BARBERET PAYSAGE	6 526.00 €	7 831.20 €
CHEMIN PIETONNIER ENTREE SUD VILLAGE		
AU BONHEUR DES JARDINS	2 689.00 €	3 226.80 €
ROMAIN BERTHILIER	3 135.00 €	3 762.00 €
BARBERET PAYSAGE	2 700.00 €	3 240.00 €
RENOVATION BARRIERES RICOCHET ET SALLE SAINT MARTIN		
SARL STP	2 605.00 €	3 126.00 €
JANDARD	3 150.00 €	3 780.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation de l'aménagement des cheminements piétonniers (chemin de la Goutte et entrée sud village) et la sécurisation des trottoirs par installation de garde-corps en face du café « Le Ricochet » et de la salle communale Saint-Martin.

- retient, pour le cheminement piétonnier chemin de la Goutte, la proposition de la société AU BONHEUR DES JARDINS pour un montant de 5 394.99 € HT à l'unanimité.

- retient, pour le cheminement piétonnier entrée sud du village, la proposition de la société BARBERET PAYSAGE pour un montant de 2 700.00 € HT à 12 voix pour et 2 abstentions.

- retient, pour la rénovation des barrières du café « Le Ricochet » et de la salle communale Saint-Martin, la proposition de la société JANDARD pour un montant de 3 150.00 € HT à 8 voix pour, 3 abstentions et 3 voix contre.

5- Téléphonie-renégociation des contrats :
Après discussion, le conseil souhaite attendre une renégociation des propositions de contrat.
Ce point est donc reporté à la prochaine séance.

6- Robot de tonte-examen des devis :

Ce point est reporté à la prochaine séance.

7- Démoussage des bâtiments communaux-examen de devis :

Mme Bernadette LABROSSE, Adjointe en charge des bâtiments, explique au conseil qu'il est nécessaire de programmer le démoussage des toits des bâtiments publics

Les devis suivants ont été déposés par les entreprises DUMONTET et BRIDAY :

DEMOUSSAGE BATIMENTS COMMUNAUX		
SOCIETE	HT	TTC
DUMONTET	3 630.00 €	4 356.00 €
BRIDAY	2 540.00 €	3 048.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition de la société BRIDAY pour un montant de 2 540.00 €.

ECOLE, SPORTS ET LOISIRS

8- Cantine municipale: règlements et tarifs année scolaire 2025/2026 :

Mme Gaëlle CROISAT-MARINIER explique au conseil municipal que la commission des affaires scolaires, après examen de l'augmentation du prix du repas facturé par le prestataire « les Clefs du Soleil », propose de fixer le tarif du repas facturé aux familles à 5.20€ et ceci à compter de la rentrée 2025-2026.

Mme Gaëlle CROISAT-MARINIER fait ensuite lecture du contenu du règlement intérieur de la cantine pour l'année scolaire 2025/2026.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, approuve le tarif du repas facturé aux familles à 5.20€ dès la rentrée de septembre 2025 et le règlement de la cantine pour l'année 2025/2026.

9- Garderie municipale: règlements et tarifs année scolaire 2025/2026 :

Madame Gaëlle CROISAT-MARINIER, 3ème Adjointe en charge des affaires scolaires, explique au conseil municipal qu'il convient d'approuver le règlement de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2025/2026.

La commission des affaires scolaires propose de conserver les tarifs appliqués l'année précédente.

TARIFS :
- Garderie du matin : gratuite
- Garderie du soir : 1.00€

Mme Gaëlle CROISAT-MARINIER fait ensuite lecture du contenu du règlement intérieur de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2025/2026.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, approuve le tarif facturé aux familles à 1.00€ pour la garderie du soir et le règlement de la garderie pour l'année 2025/2026.

10- Clefs du Soleil : avenant au contrat de restauration collective :

Madame Gaëlle CROISAT-MARINIER rappelle qu'une convention de prestation de service a été conclue entre la commune et « Les Clefs du Soleil » le 27 mai 2023 ayant pour objet : « contrat de restauration collective-fourniture et livraison de repas en liaison chaude » pour une durée de trois ans et trois mois.

Le coût du repas avait alors été fixé à 4.90 € TTC et était évolutif selon les termes du contrat.

Le 12 mars 2024, un avenant au contrat, déposé par « Les Clefs du Soleil » fixait le tarif du repas livré à 5.00€ TTC à compter du 1er septembre 2024.

Aujourd'hui, un nouvel avenant est déposé par « Les Clefs du Soleil » portant à 5.10€ le coût du repas à partir du 1er septembre 2025.

Après lecture du projet d'avenant au contrat de restauration collective et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- approuve l'avenant au contrat proposé par l'internat « Les Clefs du Soleil »,
- approuve le tarif de 5.10€ TTC par repas à partir du 01/09/2025,
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat ainsi que toutes les pièces s'y afférent.

11- Fixation du montant des frais de scolarité applicables aux autres communes :

Des enfants résidant dans des communes extérieures sont amenés à suivre, par dérogation, leur scolarité dans l'école publique de POULE-LES-ECHARMEAUX.

Le code de l'Education (article L.212-8) détermine les dépenses à prendre en compte pour le calcul de ces frais de scolarité.

Ainsi, le coût moyen de scolarisation d'un élève est établi en divisant le coût total des frais de fonctionnement par le nombre d'élèves scolarisés.

Après calcul, les dépenses de fonctionnement pour l'année 2024/2025 se montent à 890€/élève.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, fixe la participation financière demandée aux communes de résidence dont les enfants sont scolarisés à POULE-LES-ECHARMEAUX à 890 € par élève.

QUESTIONS DIVERSES

12- Journée cohésion élus/agents :

Cette journée conviviale se déroulera le 19 juillet prochain.

13- Pose gourmande :

La Pause Gourmande aura lieu les 02 et 03 août prochains.

14- Conseil municipal :

Le prochain conseil municipal aura lieu le 25 juillet prochain.

Séance levée à 21h15

Isabelle GRAS,
Secrétaire de séance

Aymeric CHAMPALE,
Maire

MAIRIE POULE LES ECHARMEAUX 69870